



# LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE ET L'ACCÈS AUX SOINS

## L'ÉDITORIAL *Par Franck Von Lennep, Directeur de la sécurité sociale (DSS)*

Ce sixième numéro de la revue contient de nombreux éléments statistiques sur la complémentaire santé solidaire. Ainsi, notre article de couverture présente une estimation du taux de non-recours à la complémentaire santé solidaire en 2019, 2020 et 2021 : pour la première année depuis la mise en place de la complémentaire santé solidaire, le taux de non-recours diminue en 2021 pour le volet avec participation financière, un signe très encourageant sur la montée en charge effective et l'appropriation du dispositif par les assurés éligibles. Plus largement, ce travail précieux réalisé par la DREES et de plus en plus détaillé chaque année permet de comprendre non seulement si les éligibles à la complémentaire santé solidaire sollicitent leurs droits mais aussi de savoir si, parmi les éligibles ne recourant pas au dispositif, certains sont cependant protégés par une complémentaire collective d'entreprise.

Les autres articles présentent l'évolution récente des effectifs de la complémentaire santé solidaire, dont l'augmentation est portée par le volet gratuit du dispositif et reflète la mesure d'attribution automatique pour les bénéficiaires du RSA mise en place début 2022.

Enfin, un travail réalisé par les équipes statistiques de la DSS porte sur les différences de consommation de soins entre les bénéficiaires du volet gratuit et ceux du volet avec participation financière de la complémentaire santé solidaire.

L'ensemble de ces éléments sont également présentés dans le rapport annuel de la complémentaire santé solidaire, qui a été remis au Parlement le 28 décembre dernier et peut désormais être consulté sur [notre site](#).

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour 2023.

## LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE : UN TAUX DE NON-RECOURS EN BAISSÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2021 SUR LE VOLET AVEC PARTICIPATION FINANCIÈRE

La DREES a mis à jour ses estimations du taux de non-recours à la complémentaire santé solidaire pour les années 2019 à 2021. Pour estimer ce non-recours, elle rapporte le nombre de bénéficiaires observé dans les données de l'assurance maladie obligatoire au nombre d'éligibles estimé à l'aide du modèle de microsimulation Ines<sup>1</sup>.

Le taux de non-recours global à la complémentaire santé solidaire diminue légèrement entre 2019 et 2021. Il passe de 46 % en 2019 et 2020 à 44 % en 2021, soit une quasi-stabilité, le nombre d'individus dans un foyer bénéficiaire et celui d'individus dans un foyer éligible tendant à évoluer de façon parallèle d'une année sur l'autre.

Le taux de non-recours à la complémentaire santé solidaire gratuite reste autour de 31 % entre 2019 et 2021. En revanche, la complémentaire santé solidaire avec participation financière, attribuée fin 2021 à 1,4 million de personnes sur les 7,1 millions de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, voit son taux de non-recours diminuer de façon significative en 2021 : il passe ainsi de 72 % en 2020 à 67 % en 2021.

Ce pourcentage comprend les personnes qui sont non-recourantes à la complémentaire santé solidaire, mais qui bénéficient par ailleurs d'une complémentaire santé d'entreprise, ce qui constitue une situation assez répandue parmi les éligibles à la complémentaire santé solidaire

avec participation financière. Ainsi, 23 % de l'ensemble des éligibles à la complémentaire santé solidaire ne seraient couverts ni par une complémentaire collective ni par la complémentaire santé solidaire :

- 13 % des éligibles à la complémentaire santé solidaire gratuite ;
- 39 % de ceux qui pourraient avoir droit à la complémentaire santé solidaire avec participation.

Vous pouvez retrouver ces éléments et données en cliquant sur [ce lien](#).

<sup>1</sup> Réalisées sur le champ des ménages de France métropolitaine vivant en logement ordinaire, ces estimations doivent être considérées avec précaution en raison de l'imprécision liée à l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux et de l'aléa qui entoure les résultats issus du modèle de simulation. Le lecteur intéressé à ces questions est invité à se reporter aux encadrés méthodologiques figurant dans les rapports annuels de la complémentaire santé solidaire 2021 (p.89-91) et 2022.

LES EFFECTIFS DE LA  
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ  
SOLIDAIRE

P. 2

LES PROFILS DES  
BÉNÉFICIAIRES

P. 3

LA DÉPENSE MOYENNE  
PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR  
POSTE DE DÉPENSES

P. 4

## L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE EST PORTÉ PAR LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE GRATUITE

Fin septembre 2022, 7,2 millions de personnes sont protégées par la complémentaire santé solidaire. Leur nombre a augmenté de 1,6 % depuis décembre 2021.

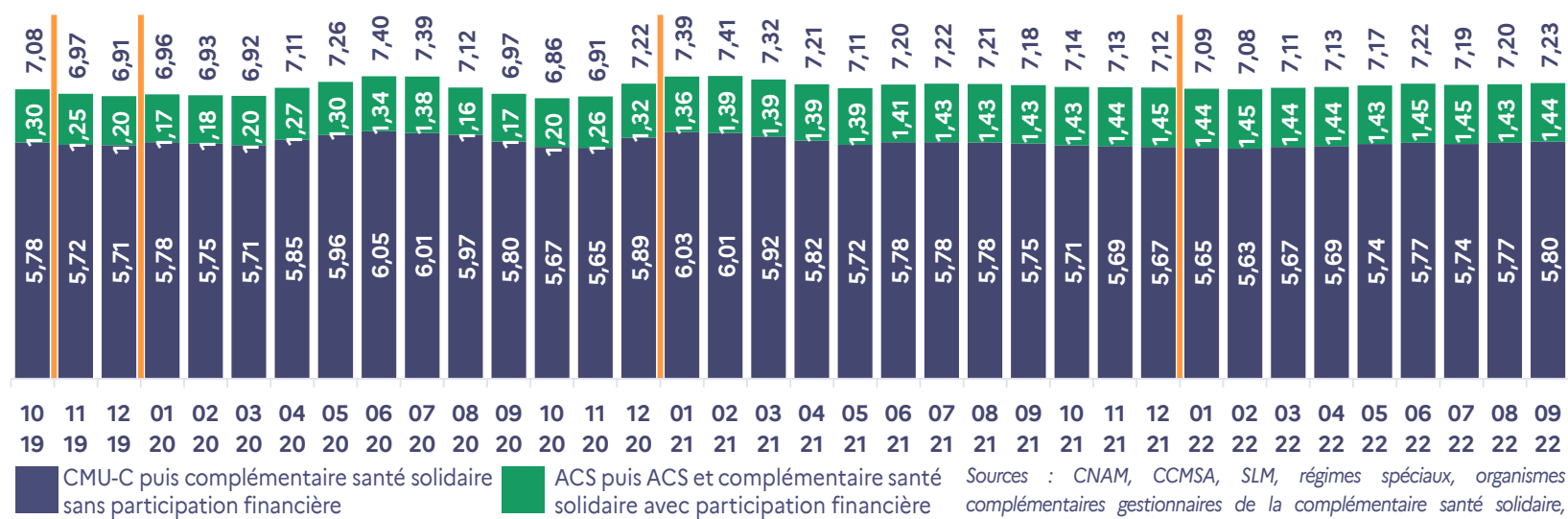
Cette évolution se décompose entre une reprise dynamique de la progression du nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite, 2,2 % depuis décembre 2021 et une stabilité des effectifs de la complémentaire solidaire avec participation, 0,7 %, avec de légères oscillations d'un mois sur l'autre.

Trois facteurs pourraient contribuer à l'accroissement des effectifs de la complémentaire santé solidaire gratuite :

- l'attribution automatique du dispositif aux nouveaux bénéficiaires du RSA ;
- la simplification de l'étude des ressources des demandeurs, via la consultation du dispositif de ressources mensuelles (DRM) ;
- les deux augmentations successives en 2022 du plafond de ressources à ne pas dépasser pour l'ouverture des droits : de 1,8 % en avril et de 4 % en juillet\*.

\* Nota bene : ces hausses du plafond de ressources étant identiques à celles portant sur le SMIC et les minimas sociaux, leur impact sur l'accroissement des effectifs reste incertain.

### Suivi des effectifs de la complémentaire santé solidaire sans et avec participation financière (valeurs en millions)



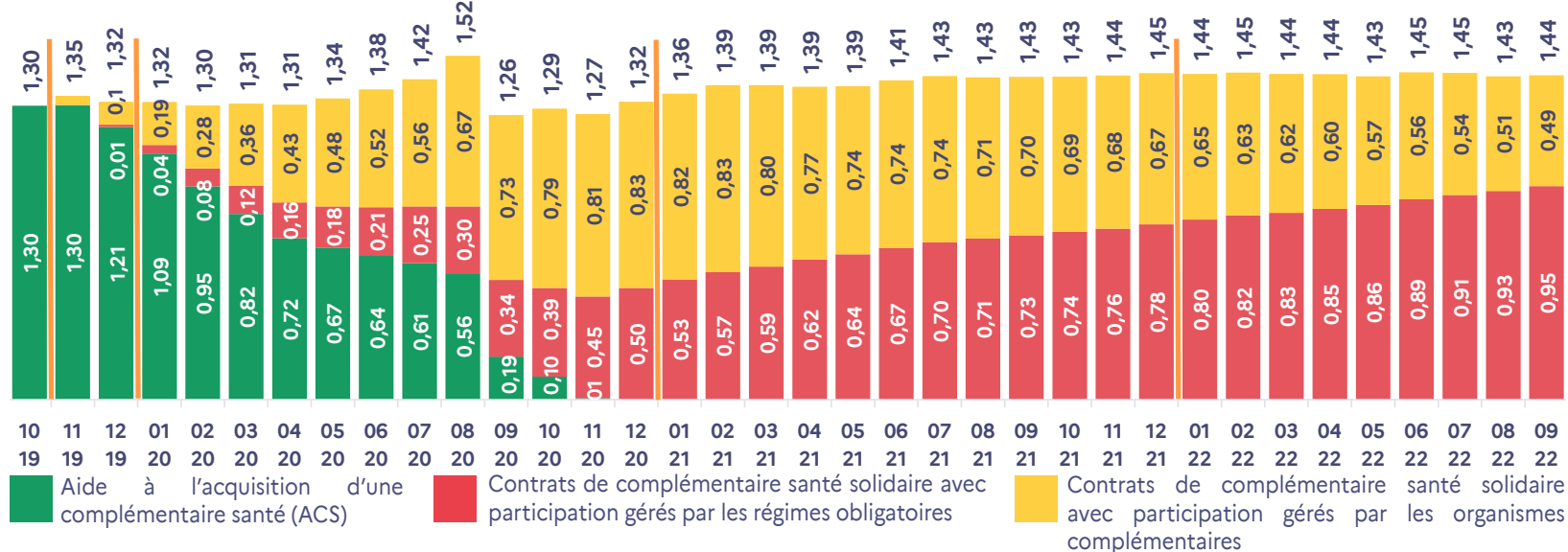
Sources : CNAM, CCMSA, SLM, régimes spéciaux, organismes complémentaires gestionnaires de la complémentaire santé solidaire, URSSAF Caisse nationale.

## LES RÉGIMES OBLIGATOIRES CONTINUENT LEUR PROGRESSION DANS LA GESTION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE AVEC PARTICIPATION

En septembre 2022, 1,44 million de personnes sont protégées par un contrat actif de complémentaire santé avec participation. La part du nombre de contrats gérés par les régimes obligatoires continue de progresser. Elle est de 66 % à fin septembre 2022, soit 12 points de plus qu'au mois de décembre 2021.

La complémentaire santé solidaire est gérée, au choix des bénéficiaires, par leur régime obligatoire d'assurance maladie ou par un organisme complémentaire d'assurance maladie inscrit sur une liste spécifique. En 2022, 24 organismes complémentaires se sont retirés du dispositif, suite à des fusions ou absorptions, ou à des désinscriptions volontaires.

### Suivi des effectifs de la complémentaire solidaire avec participation financière (valeurs en millions)



Sources : CNAM, CCMSA, SLM, régimes spéciaux, organismes complémentaires gestionnaires de la complémentaire santé solidaire, URSSAF Caisse nationale.

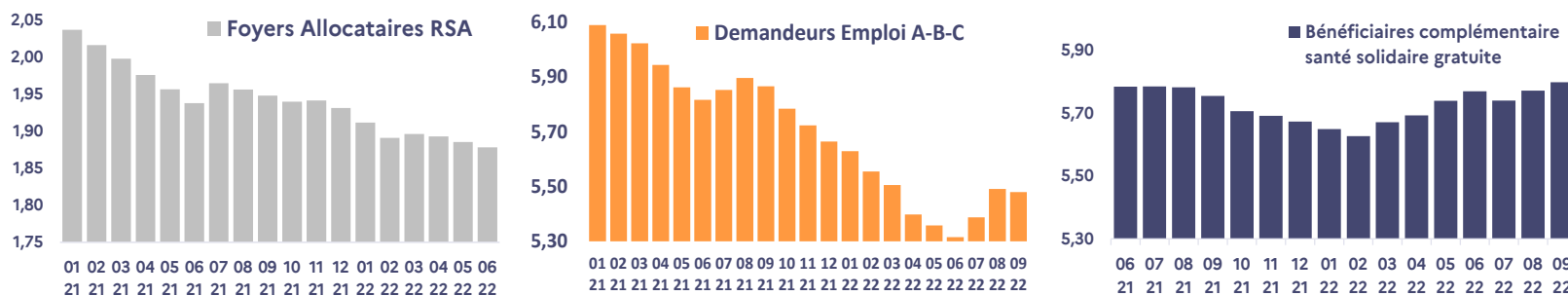
## L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI ET LA DIMINUTION CONTINUE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA FORMENT UN CONTEXTE CONTRASTÉ POUR LES POPULATIONS POTENTIELLEMENT BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite, observée à partir du mois de mars 2022, ne saurait être expliquée mécaniquement par les dynamiques du nombre d'allocataires du RSA\* et du nombre de demandeurs d'emploi sur les deux premiers trimestres 2022. En effet sur cette période, le nombre d'allocataires du RSA ainsi que celui de bénéficiaires

d'allocations liées à la recherche d'emploi restent en diminution par rapport au mois de décembre 2021.

Très probablement, la progression du nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite depuis le début de l'année 2022 doit être imputée à une hausse du taux de recours dans le contexte de l'automatisation de l'attribution du dispositif aux nouveaux allocataires du RSA.

### Effectifs des demandeurs d'emploi, des foyers allocataires du RSA et des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite (valeurs en millions)

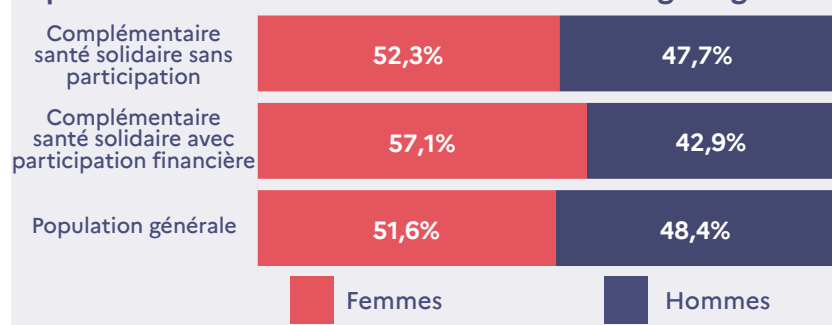


Sources : Pôle Emploi, CNAF, DREES, Régimes obligatoires d'assurance maladie

# LES PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

## LES BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE SONT MAJORITAIREMENT DES FEMMES

### Répartition des bénéficiaires selon le sexe au régime général



Au régime général, les femmes représentent 52 % des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite, soit une proportion proche de celle de la population générale.

Leur proportion est plus importante parmi les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire avec participation (57 % des bénéficiaires). Cette majorité féminine plus accentuée concerne les femmes adultes et s'accroît pour les femmes âgées.

Champ : France entière – Source : CNAM, année 2021 – INSEE, Populations légales 01-2022, Réf 2019 Maj 12-2021, par Département

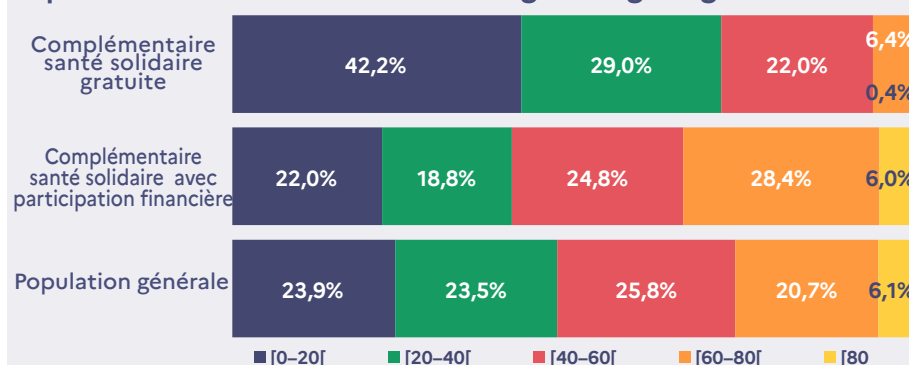
## LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE SANS PARTICIPATION COUVRE ESSENTIELLEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES ADULTES

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite sont composés majoritairement d'enfants ou de jeunes de moins de 20 ans (42 %) et de jeunes adultes (29 % pour les 20-40 ans).

Les personnes âgées de plus de 60 ans sont très minoritaires (6,8 %) car, après 60 ans, les allocataires du RSA ou de faibles allocations chômage sont orientés vers des minima sociaux liés à la retraite (ASPA, ASI), dont les montants relèvent du plafond d'attribution du volet participatif du dispositif.

La répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire avec participation se rapproche de celle de la population générale, avec toutefois un déplacement au profit des personnes de plus de 60 ans.

### Répartition des bénéficiaires selon l'âge au régime général



Champ : France entière – Source : CNAM, Décembre 2021 – INSEE, Estimation de population au 1er janvier, par département, sexe et âge quinquennal, données actualisées au 19 janvier 2022

## DES DÉPENSES MOYENNES PAR BÉNÉFICIAIRE DIFFÉRENCIÉES ENTRE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE GRATUITE ET AVEC PARTICIPATION

### Dépense moyenne par bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire en 2021 pour les régimes et les organismes complémentaires



Source : Tous régimes obligatoires et organismes complémentaires gestionnaires de la complémentaire santé solidaire, URSSAF Caisse nationale

La dépense moyenne par bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire en 2021 est de 438 €.

Elle est de 422 € pour l'ensemble des régimes obligatoires d'assurance maladie et de 522 € pour les organismes complémentaires.

La dépense moyenne par bénéficiaire pour la complémentaire santé solidaire est également différente selon que l'assuré bénéficie de la complémentaire santé solidaire gratuite ou avec participation. Au régime général, le montant de la dépense moyenne par bénéficiaire en 2021 est de 416 € pour la complémentaire santé solidaire gratuite et de 507 € pour la complémentaire santé solidaire avec participation. Pour les organismes complémentaires, les montants moyens par bénéficiaire sont respectivement de 431 € (gratuite) et de 582 € (avec participation).

La complémentaire santé solidaire avec participation présente des coûts moyens particulièrement supérieurs à ceux de la complémentaire santé solidaire gratuite pour les forfaits prothétiques dentaires (95 € contre 66 €), les forfaits journaliers hospitaliers (50 € contre 24 €), les dispositifs médicaux (61 € contre 42 €) et les médicaments (79 € contre 62 €).

Les différences de dépense moyenne par bénéficiaire entre la complémentaire santé solidaire gratuite ou avec participation sont liées aux profils différents des populations couvertes par chacune des deux prestations. Ainsi, pour les prothèses dentaires, les enfants et les jeunes représentent 42 % des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite. Cette population n'ayant que très rarement recours aux soins prothétiques dentaires, le coût moyen par bénéficiaire pour la complémentaire santé solidaire gratuite sur ce poste est nettement inférieur à celui du volet payant, qui couvre une plus large population de personnes en âge d'avoir recours à ce type de soins.

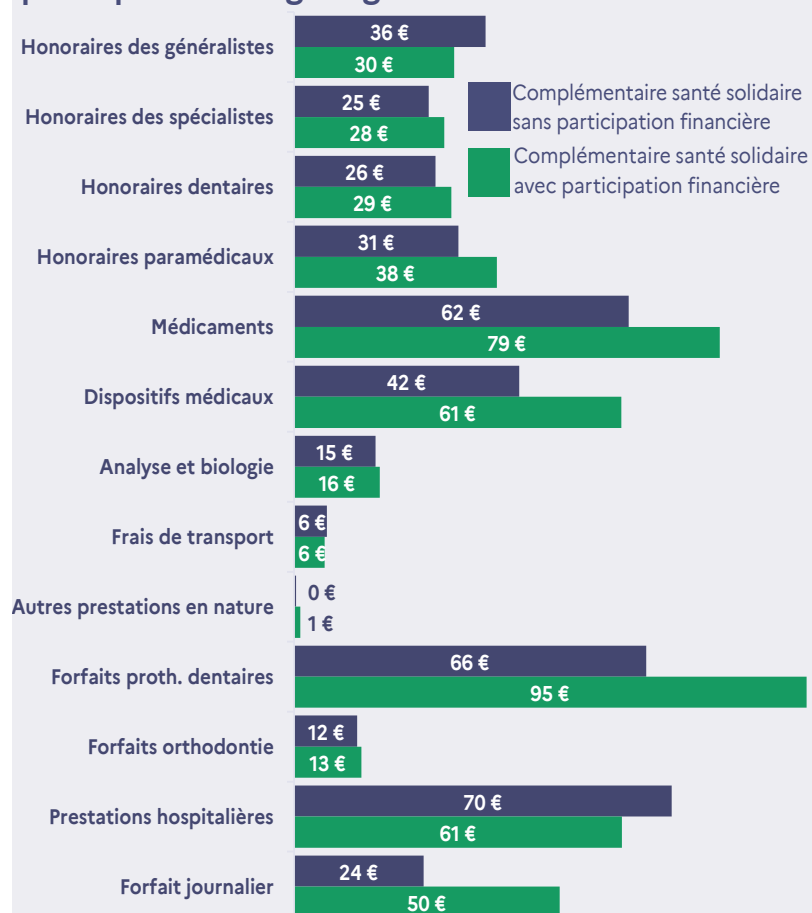
*Précisions méthodologiques : Suivi des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire gratuite et avec participation financière, ressortissants du Régime général et ayant choisi ce régime pour la gestion de leur droit (Gestion RO)*

*Champ : Dépense assurance maladie complémentaire (AMC) = Ticket modérateur (TM) + Forfaits complémentaire santé solidaire, Soins prothétiques et orthodontiques dentaires + Part 100 % santé au-delà du TM pour l'optique et l'audioprothèse*

*Dépense moyenne annuelle AMC par bénéficiaire = Total dépense annuelle AMC / Moyenne annuelle des bénéficiaires en gestion RO*

Source : CNAM, SLM

### Dépense moyenne par bénéficiaire pour la complémentaire santé solidaire avec et sans participation au régime général



## ACTUALITÉS SUR L'ACCÈS AUX SOINS

### PRISE EN CHARGE DES JEUNES SE DÉCLARANT MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le guide de bonnes pratiques relatif à l'évaluation des besoins de santé des mineurs non accompagnés (MNA) lors de la phase d'accueil provisoire d'urgence vient de paraître : [cliquez sur ce lien pour le consulter](#).

Ce guide recommande de réaliser un rendez-vous santé en plusieurs étapes : un premier entretien visant à repérer un problème de santé nécessitant une prise en charge urgente puis, une fois la personne stabilisée dans la sécurisation de

ses besoins fondamentaux, un rendez-vous médical plus approfondi.

Il précise notamment les modalités d'ouverture de droits à l'AME sans délai pour les jeunes ayant besoin de soins et qui ne peuvent pas attendre le résultat de l'évaluation de la minorité et de l'isolement.

## NOUVELLE FICHE DE PROCEDURE : RECOMPOSITIONS DE FOYER EN COURS DE DROIT

Cette fiche de procédure présente les différentes situations de reconstitution d'un foyer en cours de droit à la complémentaire santé solidaire : arrivée d'un enfant mineur à charge, arrivée d'un enfant majeur à charge de moins de 25 ans, arrivée d'un majeur (autre qu'un enfant), arrivée d'un majeur déjà bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire.

Pour chaque situation, la fiche précise les modalités d'intégration du nouvel arrivant au droit à la complémentaire santé solidaire de son foyer.

Vous pouvez retrouver cette fiche en vous connectant à votre espace réservé «organismes complémentaires» sur le site : <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/>

Les organismes complémentaires gestionnaires de la complémentaire santé solidaire peuvent contacter la direction de la sécurité sociale aux adresses :



[dss-statistiquescss@sante.gouv.fr](mailto:dss-statistiquescss@sante.gouv.fr)

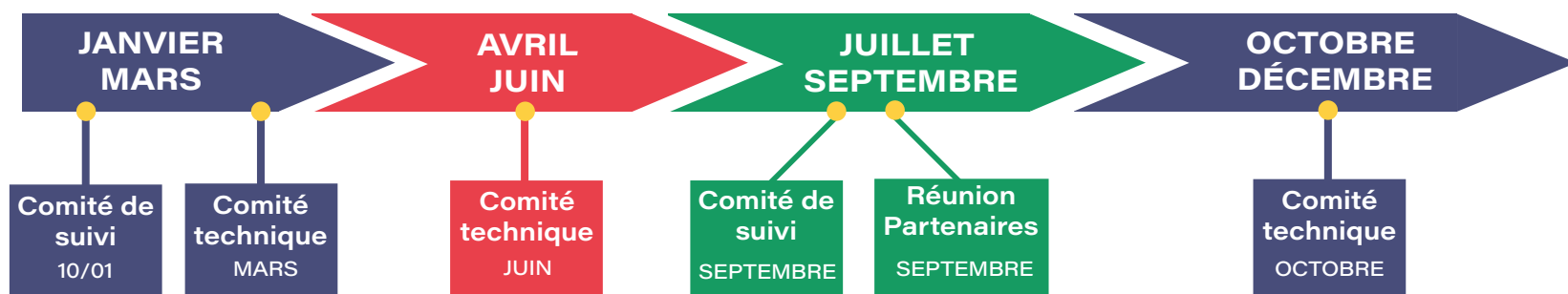
Pour le suivi statistique de la complémentaire santé solidaire.



[dss-infocss@sante.gouv.fr](mailto:dss-infocss@sante.gouv.fr)

Pour toute question générale, opérationnelle ou juridique relative à la complémentaire santé solidaire ou pour la mise à jour d'informations sur l'organisme.

## AGENDA 2023 DES INSTANCES DE PILOTAGE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE



Retrouvez l'ensemble des actualités de la complémentaire santé solidaire sur le site :

<https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/>

Directeur de la publication : Franck Von Lennep

Comité de rédaction : DSS : Alice Blanchon - Louis Clerc - Caroline Coz - Sara Donati - Marion Muscat - Stéphane Runfola

DREES : Cléo Lhermet - Adrien Papuchon

Pour toute question sur la revue, merci de vous adresser à : [DSS-infoCSS@sante.gouv.fr](mailto:DSS-infoCSS@sante.gouv.fr)